



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2019

Juillet 2019 • 10^{ème} édition

Cécile Philippe | Nicolas Marques | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessible au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2019 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-9602387-2-3

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2019

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE DU SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2019

10^{ème} édition, juillet 2019

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L'OBJECTIF DE L'ETUDE : ESTIMER LA PRESSION FISCALE ET SOCIALE DES SALARIES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION FISCALE ET SOCIALE 2019.....	10
ENSEIGNEMENTS 2019 AU NIVEAU DE L'UE	11
Le taux d'imposition réel moyen baisse très légèrement	11
La Belgique, l'Autriche et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	12
Une fiscalité faiblement transparente	15
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2019.....	16
Des charges patronales qui baissent significativement	16
Des charges salariales qui baissent aussi	16
Une pression fiscale et sociale qui reste très élevée	18
Une situation générant des effets pervers.....	18
Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies.....	20
Une pression fiscale et sociale qui n'est pas un gage d'attractivité.....	23
Une pression fiscale et sociale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale	24
Une pression fiscale et sociale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être.....	24
DETAIL DES CALCULS	26
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	30
PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS	31
QUESTIONS USUELLES.....	33
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37
NOTES.....	38
SUR LES AUTEURS.....	41
PUBLICATIONS RECENTES DE L'ITEM SUR LES ENTREPRISES ET LA FISCALITE	41

1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu - apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 - n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression fiscale et sociale est traditionnellement mesuré de façon macro-économique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si in fine la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macro-économiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 26 et 56 %, selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et dans une moindre mesure en Irlande (40 % cf. Figure 10 page 28). Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, en Hongrie, au Luxembourg en Pologne ou au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, Lituanie ou Italie. Cette

distinction « patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevée à la source, par le vendeur, son coût n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits... Si ces travaux offrent une très grande profondeur d'information, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponible avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant l'impôt ou la cotisation sociale est l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

2. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE : ESTIMER LA PRESSION FISCALE ET SOCIALE DES SALAIRES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression fiscale et sociale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 28 pays membres de l'Union européenne (UE).

Cette étude entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération fiscale et sociale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression fiscale et sociale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année, pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBERATION FISCALE ET SOCIALE 2019

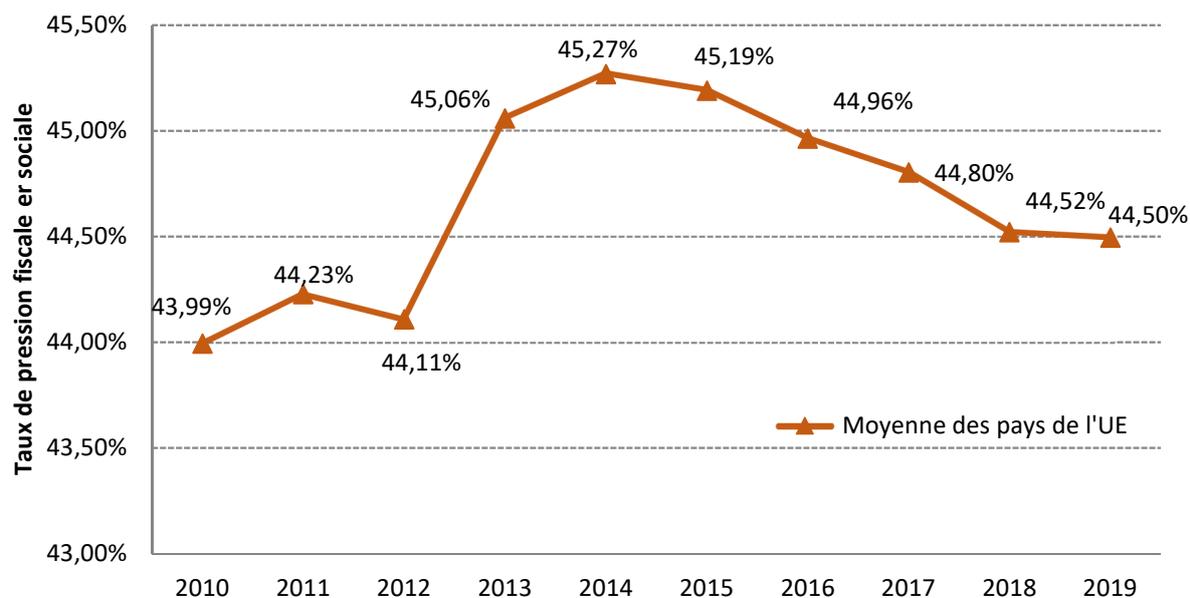
Avril	Mai	Juin	Juillet
		1 Danemark	
		2 Luxembourg	2 Hongrie
8 Chypre	8 Royaume-Uni	8 Espagne	5 Allemagne
		10 Portugal	8 Italie
		11 Slovénie	10 Grèce
		11 Croatie	
		12 Moyenne UE	
17 Malte		14 Finlande	
		15 Pologne	15 Belgique
		18 Lettonie	
		18 Pays-Bas	19 Autriche
		19 Roumanie	19 France
		20 Lituanie	
		21 Slovaquie	
		22 Tchéquie	
	24 Bulgarie	22 Suède	
26 Irlande	27 Estonie		

4. ENSEIGNEMENTS 2019 AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel moyen baisse très légèrement

Pour la première fois depuis 5 ans, le taux réel d'imposition du salarié ne baisse pas significativement. Il est de 44,50 % en 2019, contre 44,52 % l'an passé, soit une quasi stabilité.

Figure 1 : Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



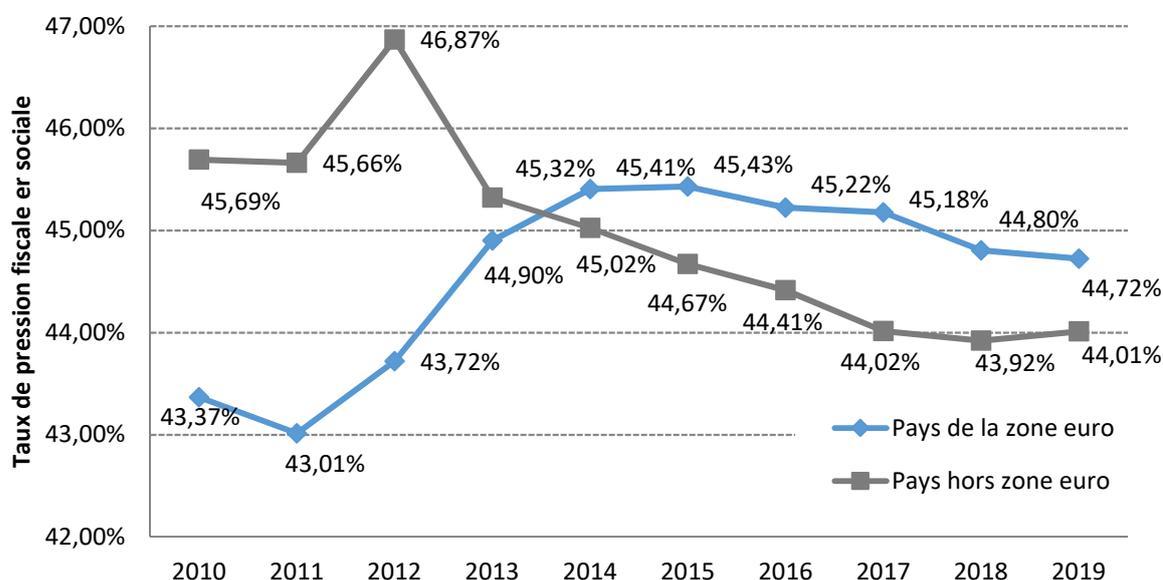
Sur un an, 9 pays de l'UE enregistrent une baisse des prélèvements obligatoires. Dans 8 de ces pays, cette baisse permet de récupérer au moins un jour de pouvoir d'achat. C'est le cas en Estonie (+12 jours) ; en France (+8 jours) ; en Finlande et Allemagne (+5 jours), en Belgique (+2 jours), aux Pays-Bas (+3 jours) ; au Portugal (+2 jours) et en Suède (+1 jour).

Sur un an, 17 pays subissent une hausse des prélèvements obligatoires. Dans 10 d'entre eux, l'évolution des prélèvements obligatoires conduit à la perte d'au moins un jour de pouvoir d'achat. Il s'agit de l'Autriche, de la Bulgarie, du Danemark, de la Lituanie, de la Slovaquie et Tchèque (-1 jour) ; du Luxembourg (-3 jours) ; de la Lettonie (-6 jours) ; de Malte (-7 jours) et de Chypre (-12 jours).

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera, en 2019, 44,50 € de prélèvements obligatoires. Il pourra, *in fine*, disposer à sa guise de 55,50 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 0,51 € de moins qu'en 2010.

A noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les 9 pays hors zone euro se réduit. La zone euro bénéficiait d'une fiscalité en moyenne plus favorable que le reste de l'UE dans les 4 premières éditions du baromètre, mais la situation s'est inversée en 2014. L'écart entre la fiscalité moyenne de la zone euro (44,71 %) et celle des autres pays de l'UE (44,01 %) représente 0,71 % en 2019 (Figure 2 page 12).

Figure 2 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts depuis 2010 et la lenteur de sa décrue dans la zone euro. Certains pays, dont la France, ont initialement cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

La Belgique, l'Autriche et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme l'an passé, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen sont la Belgique, l'Autriche et la France, mais l'écart s'est réduit dans un mouchoir de poche entre l'Autriche et la France.

La Belgique est 3^{ème} sur le podium, avec une libération fiscale et sociale le 15 juillet, 2 jours plus tôt qu'en 2018. L'ex numéro 1 de ce classement (jusqu'en 2015), puis n°2 (en 2016 et 2017) est devenu n°3 en 2018 et le reste en 2019 avec 53,63 % de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen.

L'Autriche reste 2^{ème} avec une libération fiscale et sociale le 19 juillet, un jour plus tard que l'an passé. D'une année sur l'autre, la pression fiscale et sociale a légèrement augmenté, de 54,32 % à 54,72 %.

La France reste la championne de la fiscalité de l'UE pour la 4^{ème} année consécutive. Mais la « libération fiscale et sociale » intervient le 19 juillet, huit jours plus tôt que l'an passé. Cette évolution correspond à la baisse de la pression fiscale et sociale, de 56,73 à 54,73 % liée à la mise en œuvre des baisses des charges patronales et salariales promises lors de la campagne présidentielle de 2017 (Zoom 1 page 13).



Calculs EY et IEM sur la fiscalité applicable en 2019.

Zoom 1 : L'écart France vs Autriche n'est plus significatif

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres.

En revanche la période récente a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité. Le gouvernement Kurz (décembre 2017 - mai 2019) n'a pas tenu sa promesse de réduire le fardeau fiscal et social des salariés et l'a légèrement augmenté.

Bilan : le taux d'imposition est passé de 56,42 % en 2015 à 54,28 % en 2017, avant de remonter à 54,72 % en 2019. Au global, le jour de libération fiscale et sociale a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017 et 2018, avant de passer au 19 juillet 2019.

L'avance qu'avait pris l'Autriche par rapport à la France en 2016 est dorénavant gommée. Le taux réel d'imposition pour des salariés autrichiens est moindre qu'en France de 0,01% en 2019. Le jour de libération fiscale est le même dans les deux pays, la différence d'imposition équivalant à moins d'une heure en faveur des Autrichiens.

Pour les années à venir, la première place risque d'être disputée. L'Autriche a en effet annoncé en avril des baisses de fiscalité plus ambitieuses² que celles présentées en juin en France³.

Zoom 2 : L'écart Belgique vs France est réduit à 4 jours

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018, portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %.

Le taux d'imposition fiscale et sociale du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 53,63 %. Le jour de libération fiscale et sociale a avancé du 6 août 2015 au 15 juillet 2019. Précisons néanmoins que ce « tax shift » a été pour partie financé par des augmentations de TVA sur l'électricité, l'augmentation de la fiscalité sur le précompte mobilier (de 25 à 27 % puis 30 %) et des impôts plus élevés sur le secteur financier⁴.

En 2016, 59.000 emplois supplémentaires ont été créés, puis 65.000 en 2017 et 59.000 en 2018. Cela a permis de ramener le taux de chômage de 8,5 % en 2015 à 6 % en 2018 selon Eurostat.

Le « tax shift » serait responsable d'une portion significative de ces créations d'emplois. Selon une simulation théorique de l'université de Leuven il serait de nature à permettre la création de 44.000 à 92.000 postes à l'horizon 2020⁵.

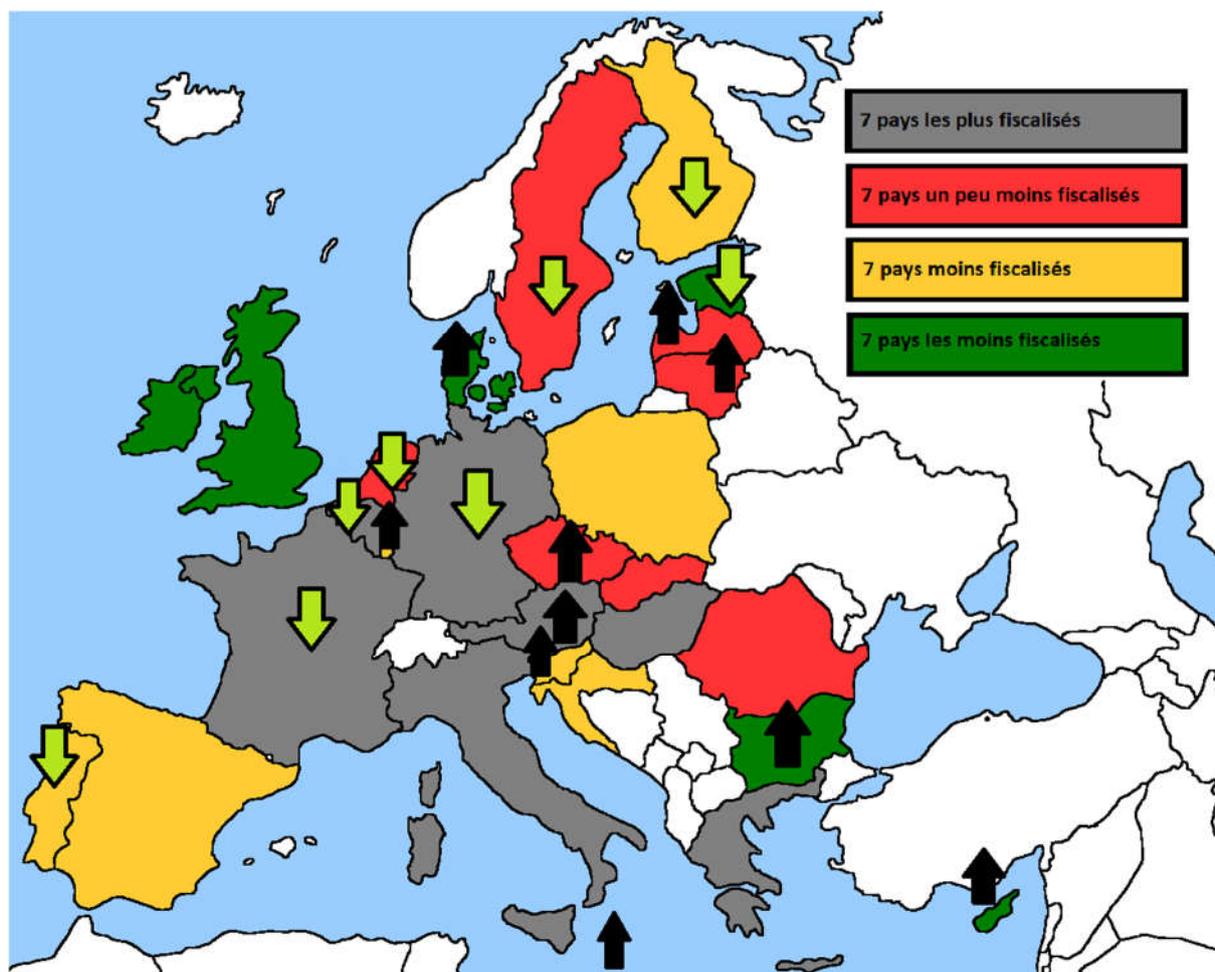
Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52.100 emplois entre 2015 et 2021⁶. Conséquence, le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »⁷.

Suivent ensuite la Grèce, l'Italie et l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 52,13 % à 50,89 % et les jours de libération fiscale et sociale s'y échelonnent entre les 5 et 10 juillet.

Dans ces 6 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Figure 3 : Pression fiscale sur le salarié moyen et évolutions significatives dans les différents pays de l'UE

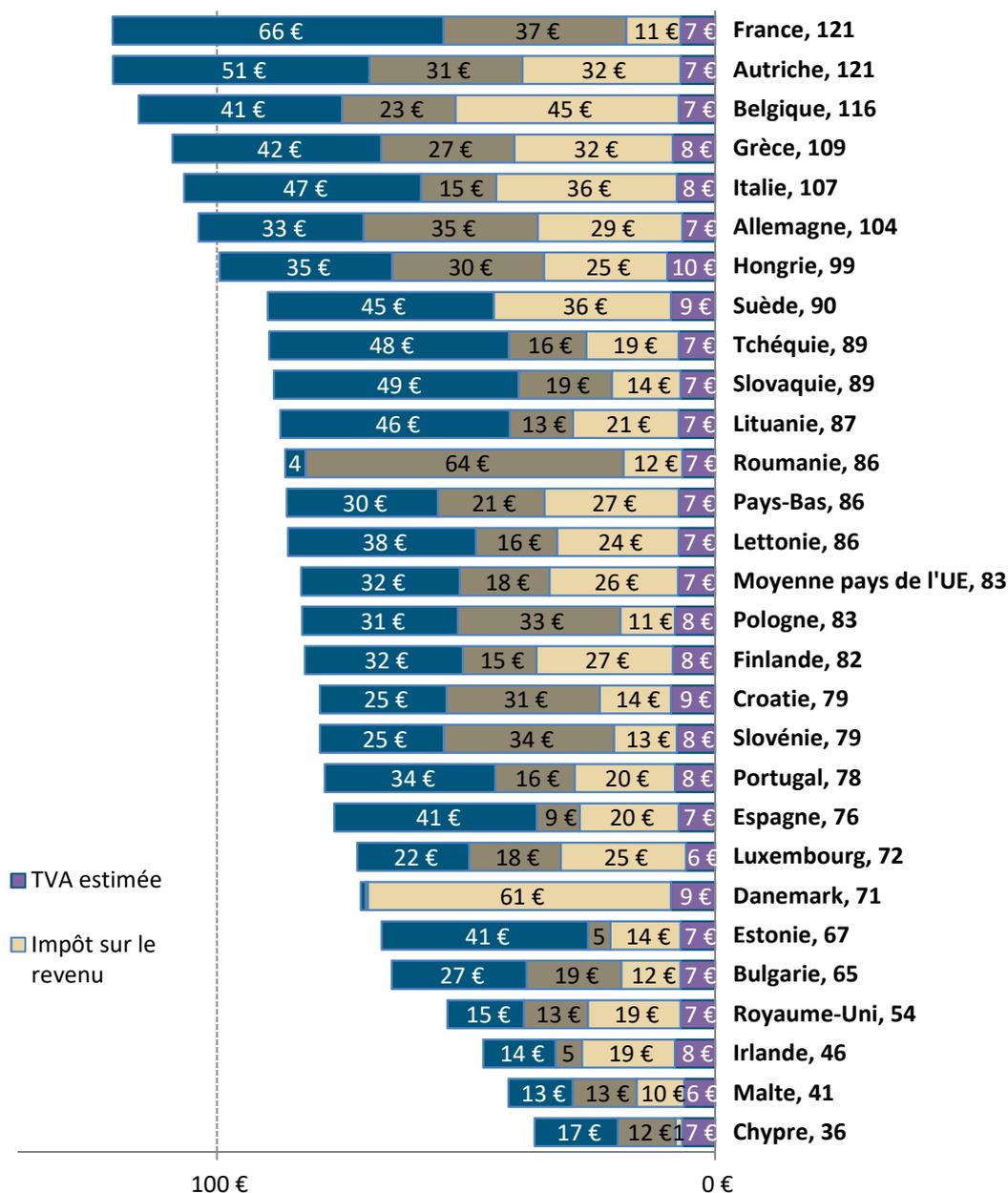


Une fiscalité faiblement transparente

En 2019, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 183 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 83 € de charges et d'impôts (Figure 4 page 15).

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. L'employeur français doit, par exemple, déboursier 221 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. A l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Malte ou de Chypre distribuent entre 154 € et 136 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2019



Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 183 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 32 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 26 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2019

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen diminue très significativement en France en 2019. Il s'établit désormais à 54,73 %, contre 56,73 % en 2018 et 57,41 % en 2017.

Conséquence, la libération fiscale et sociale intervient désormais dès le 19 juillet, contre le 27 juillet en 2018 et le 29 juillet en 2017. En deux ans cela représente un gain de 10 jours.

Il s'agit d'une baisse significative, de l'ordre de celles observées en Belgique entre 2015-2016 (-10 jours) puis 2017-2018 (-10 jours), au Danemark entre 2010-2011 (-10 jours), en Estonie entre 2018-2019 (-12 jours), en Hongrie entre 2011-2012 (-16 jours) ou 2016-2017 (-12 jours), en Irlande entre 2012-2013 (-17 jours), en Italie entre 2013-2014 (-10 jours), aux Pays-Bas entre 2010-2011 (-16 jours), en Slovénie entre 2011-2012 (-10 jours) ou en Suède entre 2011-2012 (-19 jours).

Des charges patronales qui baissent significativement

En 2019, on constate une baisse sans précédent des charges patronales sur le salarié moyen français depuis que cet indicateur a été créé en 2010.

Avec un salaire brut de 38 582 €, le salarié se situe dans le périmètre de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges. En 2018, le CICE était de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. En 2019, ce crédit d'impôt a été transformé en une réduction de cotisations employeurs de 6 points au titre de la maladie (7 % au lieu de 13 %, Zoom 3 page 17). Cette mesure équivaut à une économie de 2 315 € de cotisations patronales pour le salarié moyen français.

Au global, les charges patronales représentent désormais 43 % du salaire brut, contre 49 % l'an passé. Cette réduction des charges patronales est une excellente nouvelle pour les salariés qui peuvent s'attendre à des hausses de rémunérations plus significatives, à l'instar de ce qui avait été observé en Belgique avec la mise en œuvre du « tax shift »⁸.

Des charges salariales qui baissent aussi

En 2018, la réforme des charges salariales promise durant la campagne présidentielle de 2017 avait commencé à entrer en œuvre. Elle allait dans le bon sens, mais ne changeait pas radicalement la donne. D'une part, il était prévu dès l'origine que la baisse des cotisations maladie et chômage serait compensée en partie par une hausse de la CSG. D'autre part, la hausse de la CSG était entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018, alors que la baisse de charges n'était devenue pleinement opérationnelle qu'au 1^{er} octobre 2018. Nos calculs montraient qu'en 2018 le salarié moyen avait récupéré +244 € de pouvoir d'achat, moitié moins que ce qui avait été annoncé lors de la campagne présidentielle de 2017.

En 2019, cette mesure fonctionne pour la première fois en année pleine. Il en résulte un gain de +403 € de pouvoir d'achat (Zoom 4 page 17).

Combinée avec la transformation du CICE en baisse pérenne de charge, elle permet de résorber une grande partie de l'écart qui s'était constitué au fil des années entre la France et les deux autres champions de la fiscalité que sont l'Autriche et la Belgique. La France reste néanmoins sur le podium de la fiscalité de l'Union européenne, devant l'Autriche (54,72 %) et la Belgique (53,63 %).

Zoom 3 : La transformation du CICE en allègement de charges patronales de 6%

La Loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 avait instauré le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure visait à financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises afin de favoriser l'investissement, la recherche, l'innovation, la formation, le recrutement, la prospection de nouveaux marchés et la reconstitution de leur fonds de roulement. Ce crédit d'impôt, qui représentait 6 % des salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2019, n'était pas pris en compte dans notre étude. Destinée à limiter l'érosion de la compétitivité des entreprises, il n'était pas un élément de rémunération des salariés et n'apparaissait donc pas sur la fiche de paie de ces derniers.

Dès l'annonce du pacte de responsabilité, François Hollande avait ouvert la possibilité de transformer le CICE en baisse pérenne de cotisations.

Le précédent gouvernement a repoussé à plusieurs reprises cette transformation en raison du surcoût lié à la transition : le CICE est, en effet, calculé sur les bénéfices de l'année précédente, alors que les allègements de charges s'appliquent dès leur entrée en vigueur. L'année de la transition, il faut à la fois assumer le remboursement du CICE au titre de l'année précédente et la baisse de cotisations sociales pour l'année en cours.

Ceci explique pourquoi le nouveau gouvernement avait, lui aussi, différé la sortie du CICE.

En 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %, conformément à l'article 9 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Zoom 4 : A plein régime, la réforme Macron des charges sociales génère un gain de pouvoir d'achat de +403 € pour le salarié moyen

Le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ».

Dans le détail, il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points), pour augmenter le salaire net des intéressés. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 points), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2.200 € nets par mois.

2019 est la première année où la baisse des charges sociales sera effective sur toute l'année.

Le premier effet de la mesure Macron, lié aux baisses de charges sociales salariales, est positif. Le salarié moyen français économise +1 215 € en 2019 grâce aux suppressions de cotisations : la suppression des cotisations maladie (de 0,75% au 1^{er} janvier 2018) représente une économie de +289 € en 2019 ; la suppression en deux étapes des cotisations chômage (de 2,4 à 0,95 % au 1^{er} janvier 2018 puis 0 % au 1^{er} octobre 2018) permet d'économiser en année pleine +926 € en 2019.

Le deuxième effet est contraire. L'augmentation de la CSG (+1,7 %) représente une perte de l'ordre de -663 € pour le salarié moyen.

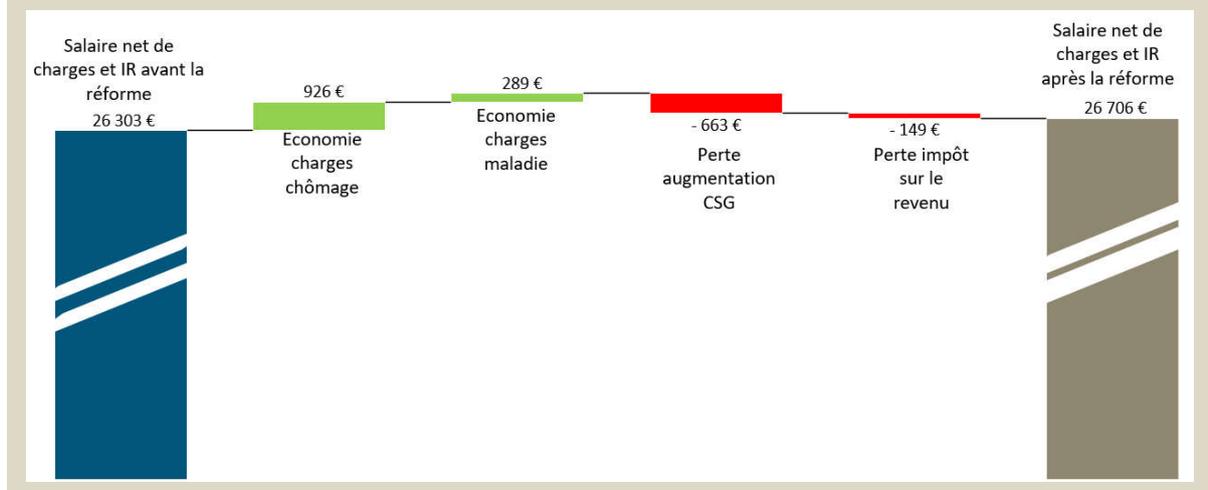
Les deux premiers effets représentent un gain net de 552 € en 2019.

Mais l'impact pour le salarié moyen est moins significatif. Le 3^{ème} effet de la réforme est d'alourdir la charge d'impôt sur le revenu. L'assiette d'imposition du salarié moyen augmente en effet mécaniquement sous l'effet de la baisse des charges sociales laissant plus de matière imposable. Cela représente un surcoût d'impôt sur le revenu de -149 €.

In fine, le gain de pouvoir d'achat est de +403 € pour le salarié moyen.

Il est significatif mais est 19 % en dessous des +500 € de pouvoir d'achat supplémentaires promis lors de la campagne présidentielle de 2017.

Figure 5 : Effets des baisses et hausses de charges salariales



Une pression fiscale et sociale qui reste très élevée

L'étude montre que la pression fiscale et sociale française reste très élevée en 2019. En dépit de l'entrée en vigueur de la réforme des cotisations sociales et la transformation du CICE en baisse pérenne de charges, la France reste en 2019 la championne de la fiscalité dans l'Union européenne, pour la 4^{ème} année consécutive.

L'employeur français doit déboursier 221 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 10 € de moins qu'en 2018 et 9 euros de moins qu'en 2010.

L'étude illustre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Le classement 2019 montre que le salarié moyen français est toujours en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 55 158 €, ce qui le met au 7^{ème} rang (Tableau 1 page 19), entre le Danemark et la Suède.

Mais la fiscalité est très importante avec 54,73 % de charges et impôt sur ce qui est déboursé par l'employeur, le record de l'UE devant l'Autriche et la Belgique. Il ne reste *in fine* que 24 970 € de pouvoir d'achat réel, ce qui met le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE, entre la Belgique et l'Espagne.

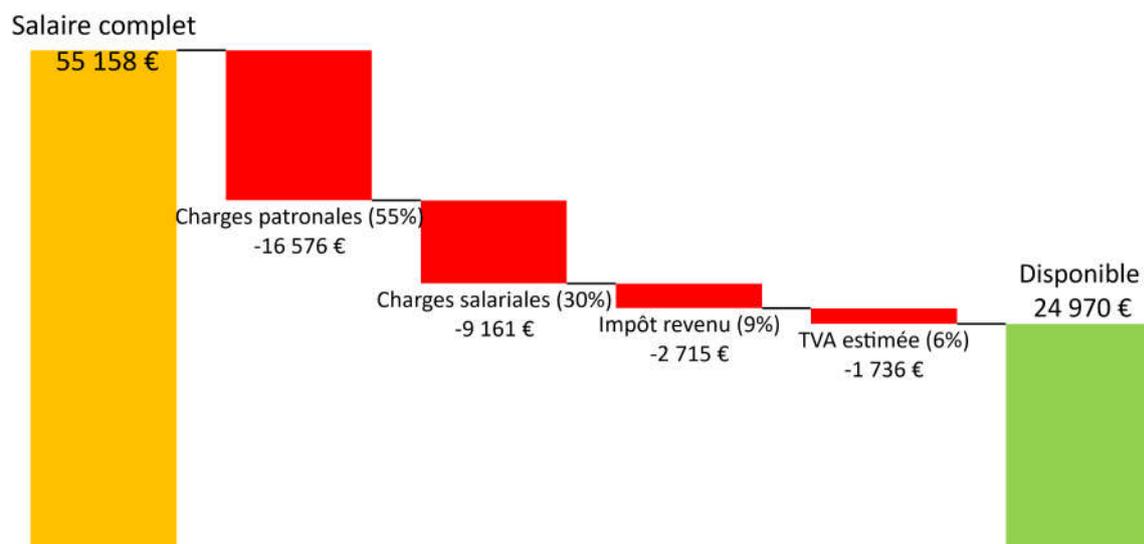
Une situation générant des effets pervers

L'étude montre que cette pression fiscale et sociale s'explique avant tout par les charges patronales (55 %), salariales (30 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (9 %) ou la TVA (6 %, cf. Figure 6 page 19).

Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Luxembourg	67 355 €	France	54,73%	Luxembourg	39 209 €
2	Pays-Bas	60 815 €	Autriche	54,72%	Pays-Bas	32 706 €
3	Autriche	59 931 €	Belgique	53,63%	Danemark	32 553 €
4	Allemagne	59 031 €	Grèce	52,13%	Royaume-Uni	31 377 €
5	Belgique	58 373 €	Italie	51,58%	Finlande	29 201 €
6	Danemark	55 695 €	Allemagne	50,89%	Allemagne	28 987 €
7	France	55 158 €	Hongrie	49,86%	Suède	28 935 €
8	Suède	54 919 €	Suède	47,31%	Irlande	27 537 €
9	Finlande	53 241 €	Tchéquie	47,23%	Autriche	27 138 €
10	Royaume-Uni	48 228 €	Slovaquie	46,96%	Belgique	27 065 €
11	Irlande	40 339 €	Lituanie	46,60%	France	24 970 €
12	Italie	40 046 €	Roumanie	46,32%	Espagne	19 541 €
13	Espagne	34 469 €	Pays-Bas	46,22%	Italie	19 389 €
14	Grèce	26 120 €	Lettonie	46,16%	Chypre	18 991 €
15	Chypre	25 872 €	Pologne	45,31%	Malte	13 971 €
16	Portugal	22 266 €	Finlande	45,15%	Grèce	12 505 €
17	Slovénie	21 947 €	Croatie	44,24%	Portugal	12 488 €
18	Malte	19 762 €	Slovénie	44,23%	Slovénie	12 239 €
19	Estonie	19 697 €	Portugal	43,92%	Estonie	11 801 €
20	Tchéquie	18 507 €	Espagne	43,31%	Tchéquie	9 766 €
21	Slovaquie	15 448 €	Luxembourg	41,79%	Croatie	8 471 €
22	Croatie	15 192 €	Danemark	41,55%	Slovaquie	8 193 €
23	Pologne	13 935 €	Estonie	40,09%	Pologne	7 621 €
24	Lettonie	13 686 €	Bulgarie	39,35%	Lettonie	7 368 €
25	Hongrie	13 627 €	Royaume-Uni	34,94%	Lituanie	7 206 €
26	Lituanie	13 493 €	Irlande	31,74%	Hongrie	6 832 €
27	Roumanie	8 583 €	Malte	29,30%	Roumanie	4 607 €
28	Bulgarie	7 550 €	Chypre	26,60%	Bulgarie	4 579 €

Figure 6 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2019



Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 66 € de charges « patronales » et de 37 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE. Ils sont en grande partie dus aux choix français, avec par exemple des retraites fonctionnant quasiment exclusivement en répartition. Ils sont aussi la conséquence du financement d'un grand nombre de politiques publiques par des impôts et taxes sur les salaires, à l'image des transports locaux (cf. Zoom 5 page 20).

Cette situation génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

L'importance de ces charges éclaire les crispations françaises avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Elle incite aussi les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi le taux de chômage reste plus élevé dans l'hexagone que dans la moyenne de l'UE, avec un différentiel de 2,3 points représentant 940.000 chômeurs en trop en France ⁹.

Zoom 5 : Ce très cher Syndicat des transports d'Île-de-France

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement transport », qu'elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2019, ses recettes devraient s'élever à 6,9 milliards d'euros. La grande majorité des recettes (68 %) devraient provenir du versement transport qui représentait 4,7 milliards d'euros. Le reste (32 %) était essentiellement composé de contributions et subventions publiques.

Le versement transport correspond à 2,95 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts de Seine depuis le 2^{ème} trimestre 2017. Cela représente 1 138 euros acquittés par l'employeur pour le compte du salarié en 2019.

Le vrai prix du PASS Navigo pour l'employeur et son salarié n'est pas de 75,20 € par mois, mais de plus de 2 041 euros par an...

Source : Rapport n°2018/524 du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France, séance du 12 décembre 2018, consultable avec l'adresse https://www.iledefrance-mobilites.fr/wp-content/uploads/2017/06/2019_BP_Rapport.pdf

Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas encore le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Le croisement de notre indicateur 2019 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 7 page 21) :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante,
2. les seuls pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé (Chypre et Roumanie) ont des fiscalités bien inférieures,
3. les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique), voire un ratio dépenses/recettes équilibré (Autriche).

Précisons que la situation n'est en aucun cas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens, aux côtés de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux.

Les dérapages restent inquiétants dans le domaine de la protection sociale. Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore, ce n'est pas le cas.

Le régime général a été en déficit chaque année entre 2002 et 2017 et n'est revenu à l'équilibre qu'en 2018 avec +500 millions d'euros. Quand on regarde en détail, la situation n'est pas encore assainie.

Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et déficit/excédent public des pays de l'UE comparés à la France



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

L'excédent de la branche accidents du travail et maladie professionnelles s'était réduit de 400 millions d'euros pour atteindre +700 millions d'euros. La branche famille, pour la première fois en excédent depuis 2007, affichait un résultat de +500 millions d'euros. La branche maladie était toujours en déficit avec -700 millions d'euros. La branche vieillesse, tout en restant en excédent, voyait son solde se réduire significativement de +1,8 milliard d'euros en 2017 à + 200 millions d'euros en 2018.

Surtout, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) était encore lourdement déficitaire avec - 1,8 milliard d'euros en 2018. Le déficit consolidé du régime général et du FSV s'établissait à - 1,2 milliard d'euros¹⁰.

Si l'on se focalise sur les retraites, le déficit cumulé de la branche vieillesse du régime général et du FSV s'était creusé pour atteindre -1,6 milliard d'euros en 2018, contre -1,1 milliard d'euros en 2017. La sécurité sociale, censée fonctionner en répartition avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraités, continuait à ne pas y arriver. Depuis 2005, une partie de ses prestations est financée chaque année par l'endettement, en dépit de multiples réformes opérées depuis une trentaine d'année.

En 2019, le déficit du régime général et du FSV se creuserait de -500 millions d'euros pour atteindre - 1,7 milliard d'euros. S'agissant des retraites, le régime général serait de nouveau en déficit (-700 millions d'euros) et le déficit du FSV se creuserait à -2,1 milliards d'euros. Il en résulterait un déséquilibre de -2,8 milliards d'euros.

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites relève d'un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition ;
2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insignifiantes au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires agirc-arrco). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, Etats-Unis, Canada...) ;
3. les projections de retour à l'équilibre, associées aux projections les plus optimistes, sont sans cesse repoussées, tandis que la moitié des scénarios officiels ne prévoient aucun équilibre d'ici à 2070¹¹ ;
4. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale, 9.804 milliards d'euros selon l'INSEE soit 4,5 années de PIB selon l'INSEE¹².

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression fiscale et sociale record (Figure 8 page 23).

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas bon.

Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Une pression fiscale et sociale qui n'est pas un gage d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle français ». Son coût ou sa lourdeur apparaissent naturellement dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques :

- Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 32^{ème} sur 190 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 12^{ème} position sur 28¹³.
- Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 17^{ème} sur 137 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 7^{ème} position¹⁴.
- L'index de liberté humaine publié notamment par les instituts Cato & Fraser classe la France 32^{ème} sur 162 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 20^{ème} position¹⁵.
- L'index de liberté économique de la Fondation Heritage positionne la France 71^{ème} sur 180 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la 24^{ème} position¹⁶.

Une pression fiscale et sociale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Tout aussi inquiétant, le haut niveau de dépense collective français ne semble pas être associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

Certains considèrent qu'il n'est pas judicieux de comparer la situation du salarié français, bénéficiant d'une protection sociale très développée, avec celles des autres salariés de l'UE en partant du principe que la sécurité sociale serait une spécificité française. Or, l'étude montre un décrochage français par rapport aux autres pays de l'UE ayant eux aussi une forte tradition sociale.

En dépit d'un salaire très proche du Danemark, de la Suède ou de la Finlande, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre 17 et 30 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays bien connus pour leur tradition sociale (Tableau 2 page 24).

Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Danemark	55 695 €	1%	41,55%	-24%	32 553 €	30%
France	55 158 €		54,73%		24 970 €	
Suède	54 919 €	0%	47,31%	-14%	28 935 €	16%
Finlande	53 241 €	-3%	45,15%	-18%	29 201 €	17%

Lecture : Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet en ligne avec le salarié français. Comme il a proportionnellement 14 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 16 % de pouvoir d'achat réel en plus que le salarié français.

Une pression fiscale et sociale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être

Nombre de travaux montrent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs axés sur les prestations offertes et la qualité de vie.

La dernière livraison de l'« indicateur du vivre mieux » de l'OCDE (*Better Life*) atteste de performances françaises médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18^{ème} sur 38 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11^{ème} sur 21 Etats notés. Dix pays avec une pression fiscale et sociale moindre ressortent mieux. C'est le cas de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni ou de la Suède (Figure 9 page 25).

Dans le détail, le rapport « Comment va la vie ? » de l'OCDE montrait en 2017 que la satisfaction des Français à l'égard de l'existence a diminué progressivement depuis 2005, passant d'un niveau moyen de 6,8 à 6,5 voire 6,1 selon les restitutions sur une échelle allant de 0 à 10. Cela représente une baisse sensiblement plus importante que la diminution moyenne observée dans l'ensemble de la zone OCDE, avec un passage de 6,7 à 6,5¹⁷.

Si l'espérance de vie à la naissance (82,4 ans) est supérieure à la moyenne OCDE (80,1 ans), la proportion d'adultes s'estimant en bonne ou très bonne santé (64,5 %) est inférieure à la moyenne (68,7 %). L'OCDE montrait aussi que « la France présente plusieurs points faibles dans la dimension emplois et salaires »¹⁸. Le taux d'emploi est de 64,6 %, soit 2,5 points de pourcentage en moins par rapport à la moyenne (67,1 %). Le taux de chômage de longue durée est de 4,3 %, deux fois supérieur à la moyenne (2 %). Le revenu disponible ajusté net des ménages est légèrement au-dessus de la moyenne (+1,7 %). S'il est supérieur de 6 % à son niveau de 2005, il progresse plus lentement que pour la moyenne de l'OCDE (8 %). Le patrimoine net des ménages était, quant à lui, inférieur de 15% à la moyenne de l'OCDE. Enfin, la confiance dans le gouvernement (29,2 %) était moindre que la moyenne (37,1 %). En France, 10 % de la population avait le sentiment d'avoir son mot à dire concernant l'action des pouvoirs publics, un chiffre très inférieur à la moyenne (33 %).

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre collective plus attractive. Les prestations sociales et publiques françaises ne semblent pas « bon marché ».

Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et indicateur de qualité de vie de l'OCDE

Better Life (Source OCDE, moyenne des différents critères notés de 0 à 10, données extraites le 1er juillet 2019)



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

6. DETAIL DES CALCULS

Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA

Pays	Salaire complet [i]	Charges sociales "patronales"	Salaire brut [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	59 031 €	9 581 €	49 450 €	10 150 €	8 405 €	30 895 €	1 908 €	30 044 €	28 987 €
Autriche	59 931 €	13 954 €	45 977 €	8 331 €	8 621 €	29 025 €	1 887 €	32 792 €	27 138 €
Belgique	58 373 €	11 049 €	47 324 €	6 154 €	12 122 €	29 048 €	1 983 €	31 308 €	27 065 €
Bulgarie [iii]	7 550 €	1 238 €	6 311 €	870 €	544 €	4 898 €	318 €	2 971 €	4 579 €
Chypre [iv]	25 872 €	3 180 €	22 692 €	2 199 €	252 €	20 241 €	1 250 €	6 881 €	18 991 €
Croatie [v]	15 192 €	2 152 €	13 040 €	2 608 €	1 212 €	9 220 €	749 €	6 721 €	8 471 €
Danemark	55 695 €	304 €	55 391 €	152 €	19 806 €	35 432 €	2 879 €	23 142 €	32 553 €
Espagne	34 469 €	7 934 €	26 535 €	1 685 €	3 877 €	20 973 €	1 431 €	14 927 €	19 541 €
Estonie	19 697 €	4 887 €	14 810 €	533 €	1 655 €	12 621 €	820 €	7 896 €	11 801 €
Finlande	53 241 €	9 255 €	43 986 €	4 306 €	8 008 €	31 672 €	2 470 €	24 039 €	29 201 €
France	55 158 €	16 576 €	38 582 €	9 161 €	2 715 €	26 706 €	1 736 €	30 188 €	24 970 €
Grèce	26 120 €	5 234 €	20 886 €	3 342 €	3 982 €	13 563 €	1 058 €	13 615 €	12 505 €
Hongrie	13 627 €	2 365 €	11 262 €	2 083 €	1 689 €	7 489 €	657 €	6 795 €	6 832 €
Irlande	40 339 €	3 981 €	36 358 €	1 454 €	5 142 €	29 762 €	2 225 €	12 802 €	27 537 €
Italie	40 046 €	9 208 €	30 838 €	2 927 €	7 029 €	20 882 €	1 493 €	20 657 €	19 389 €
Lettonie [vi]	13 686 €	2 781 €	10 905 €	1 200 €	1 797 €	7 908 €	540 €	6 317 €	7 368 €
Lituanie [vii]	13 493 €	3 317 €	10 176 €	916 €	1 526 €	7 733 €	528 €	6 287 €	7 206 €
Luxembourg	67 355 €	8 791 €	58 565 €	7 204 €	9 858 €	41 502 €	2 293 €	28 146 €	39 209 €
Malte [viii]	19 762 €	1 797 €	17 966 €	1 797 €	1 330 €	14 839 €	868 €	5 791 €	13 971 €
Pays-Bas	60 815 €	9 907 €	50 909 €	6 999 €	8 808 €	35 102 €	2 396 €	28 109 €	32 706 €
Pologne	13 935 €	2 381 €	11 554 €	2 481 €	836 €	8 236 €	616 €	6 315 €	7 621 €
Portugal	22 266 €	4 273 €	17 993 €	1 979 €	2 517 €	13 497 €	1 009 €	9 779 €	12 488 €
Roumanie [ix]	8 583 €	189 €	8 394 €	2 938 €	546 €	4 910 €	303 €	3 975 €	4 607 €
Royaume-Uni	48 228 €	4 799 €	43 429 €	4 027 €	5 844 €	33 558 €	2 181 €	16 851 €	31 377 €
Slovaquie	15 448 €	4 022 €	11 426 €	1 531 €	1 132 €	8 762 €	570 €	7 255 €	8 193 €
Slovénie	21 947 €	3 044 €	18 904 €	4 178 €	1 544 €	13 182 €	943 €	9 708 €	12 239 €
Suède	54 919 €	13 130 €	41 789 €	- €	10 295 €	31 494 €	2 559 €	25 984 €	28 935 €
Tchéquie	18 507 €	4 696 €	13 811 €	1 519 €	1 810 €	10 482 €	715 €	8 740 €	9 766 €
Moyenne pays de l'UE	33 689 €	5 858 €	27 831 €	3 312 €	4 747 €	19 773 €	1 371 €	15 287 €	18 402 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY à partir des chiffres fournis par les auteurs.

[ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://db1.stat.gov.lt>

[viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale et sociale

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2019		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	59 031 €	30 044 €	50,89%	28 987 €	05-juil	6 /28	204 €
Autriche	59 931 €	32 792 €	54,72%	27 138 €	19-juil	2 /28	221 €
Belgique	58 373 €	31 308 €	53,63%	27 065 €	15-juil	3 /28	216 €
Bulgarie [iii]	7 550 €	2 971 €	39,35%	4 579 €	24-mai	24 /28	165 €
Chypre [iv]	25 872 €	6 881 €	26,60%	18 991 €	08-avr	28 /28	136 €
Croatie [v]	15 192 €	6 721 €	44,24%	8 471 €	11-juin	17 /28	179 €
Danemark	55 695 €	23 142 €	41,55%	32 553 €	01-juin	22 /28	171 €
Espagne	34 469 €	14 927 €	43,31%	19 541 €	08-juin	20 /28	176 €
Estonie	19 697 €	7 896 €	40,09%	11 801 €	27-mai	23 /28	167 €
Finlande	53 241 €	24 039 €	45,15%	29 201 €	14-juin	16 /28	182 €
France	55 158 €	30 188 €	54,73%	24 970 €	19-juil	1 /28	221 €
Grèce	26 120 €	13 615 €	52,13%	12 505 €	10-juil	4 /28	209 €
Hongrie	13 627 €	6 795 €	49,86%	6 832 €	02-juil	7 /28	199 €
Irlande	40 339 €	12 802 €	31,74%	27 537 €	26-avr	26 /28	146 €
Italie	40 046 €	20 657 €	51,58%	19 389 €	08-juil	5 /28	207 €
Lettonie [vi]	13 686 €	6 317 €	46,16%	7 368 €	18-juin	14 /28	186 €
Lituanie [vii]	13 493 €	6 287 €	46,60%	7 206 €	20-juin	11 /28	187 €
Luxembourg	67 355 €	28 146 €	41,79%	39 209 €	02-juin	21 /28	172 €
Malte [viii]	19 762 €	5 791 €	29,30%	13 971 €	17-avr	27 /28	141 €
Pays-Bas	60 815 €	28 109 €	46,22%	32 706 €	18-juin	13 /28	186 €
Pologne	13 935 €	6 315 €	45,31%	7 621 €	15-juin	15 /28	183 €
Portugal	22 266 €	9 779 €	43,92%	12 488 €	10-juin	19 /28	178 €
Roumanie [ix]	8 583 €	3 975 €	46,32%	4 607 €	19-juin	12 /28	186 €
Royaume-Uni	48 228 €	16 851 €	34,94%	31 377 €	08-mai	25 /28	154 €
Slovaquie	15 448 €	7 255 €	46,96%	8 193 €	21-juin	10 /28	189 €
Slovénie	21 947 €	9 708 €	44,23%	12 239 €	11-juin	18 /28	179 €
Suède	54 919 €	25 984 €	47,31%	28 935 €	22-juin	8 /28	190 €
Tchéquie	18 507 €	8 740 €	47,23%	9 766 €	22-juin	9 /28	189 €
Moyenne pays de	33 689 €	15 287 €	44,50%	18 402 €	12-juin	28 pays	183 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY à partir des chiffres fournis par les auteurs.

[ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://db1.stat.gov.lt>

[viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Figure 10 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2019

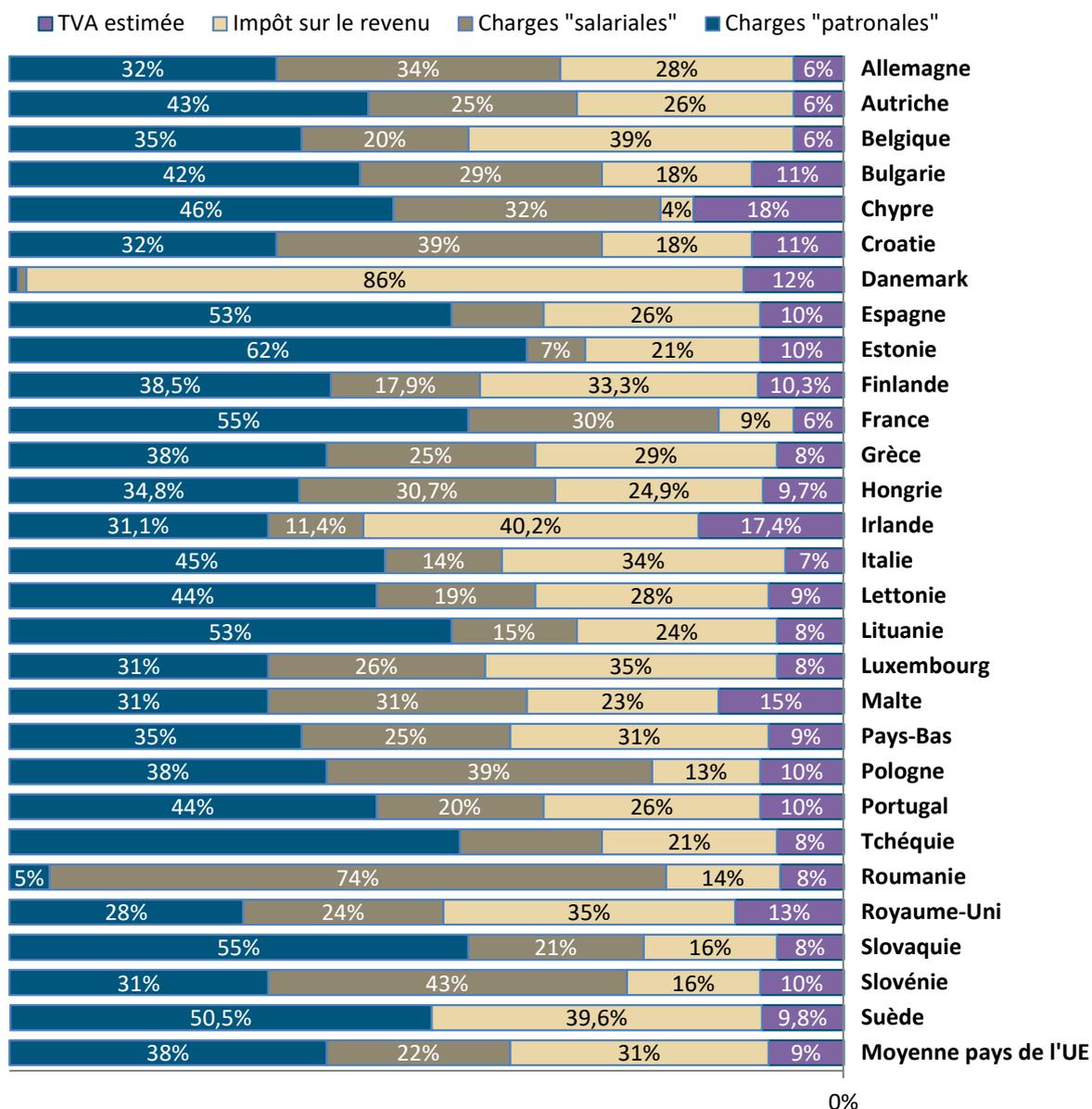


Tableau 5 : Jours de libération fiscale et sociale depuis 2010

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.
Autriche	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.
Belgique	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.
Bulgarie	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai
Chypre	13-mars	13-mars	10-mai	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.
Croatie					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin
Danemark	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin
Espagne	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin
Estonie	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai
Finlande	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin
France	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.
Grèce	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.
Hongrie	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.
Irlande	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.
Italie	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.
Lettonie	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin
Lituanie	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin
Luxembourg	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin
Malte	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.
Pays-Bas	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin
Pologne	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin
Portugal	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin
Tchéquie	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin
Roumanie	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin	19-juin
Royaume-Uni	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai
Slovaquie	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin
Slovénie	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin
Suède	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin
Moyenne pays de l'UE	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	15-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	12-juin

7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération fiscale et sociale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération fiscale et sociale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

8. PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS

Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 43 % en France.

Les charges « salariales » vont de moins de 1 %, au Danemark ou en Suède, à 35 % du salaire brut en Roumanie.

La France est au global la championne des charges sociales (67 % du salaire brut). Elle est suivie par la Slovaquie (49 %) et l'Autriche (48 %), la moyenne de l'UE étant à 35 %.

Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average gross annual earnings in industry and services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient dans l'UE de 7 550 € par an (Bulgarie) à 67 355 € (Luxembourg). Le salaire brut moyen de l'UE est de 33 689 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (86 % des charges et impôts), mais en contrepartie, les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est plus faible en France (9 % des charges et impôts), en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Le calcul d'impôt sur le revenu français a été sur la base du revenu net imposable 2019 et du barème voté pour 2019. Il est conforme à mise en place du prélèvement à la source sans « année blanche »¹⁹.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %²⁰.

D'un point de vue statistique, il est très difficile de savoir combien un ménage dépense en TVA sur une année. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de matériau permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA²¹.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA.

Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible avant TVA (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). La prise en compte des différents taux et de leurs assiettes estimées dans la consommation des ménages aboutirait à un taux moyen de TVA de 13 % selon le CPO²² et de 13,4 % selon l'INSEE²³.

9. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...)

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 28 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 37,9 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2016, 66% étaient composés de célibataires, veufs, divorcés ou séparés²⁴ et 47% des foyers fiscaux n'avaient qu'une part²⁵.

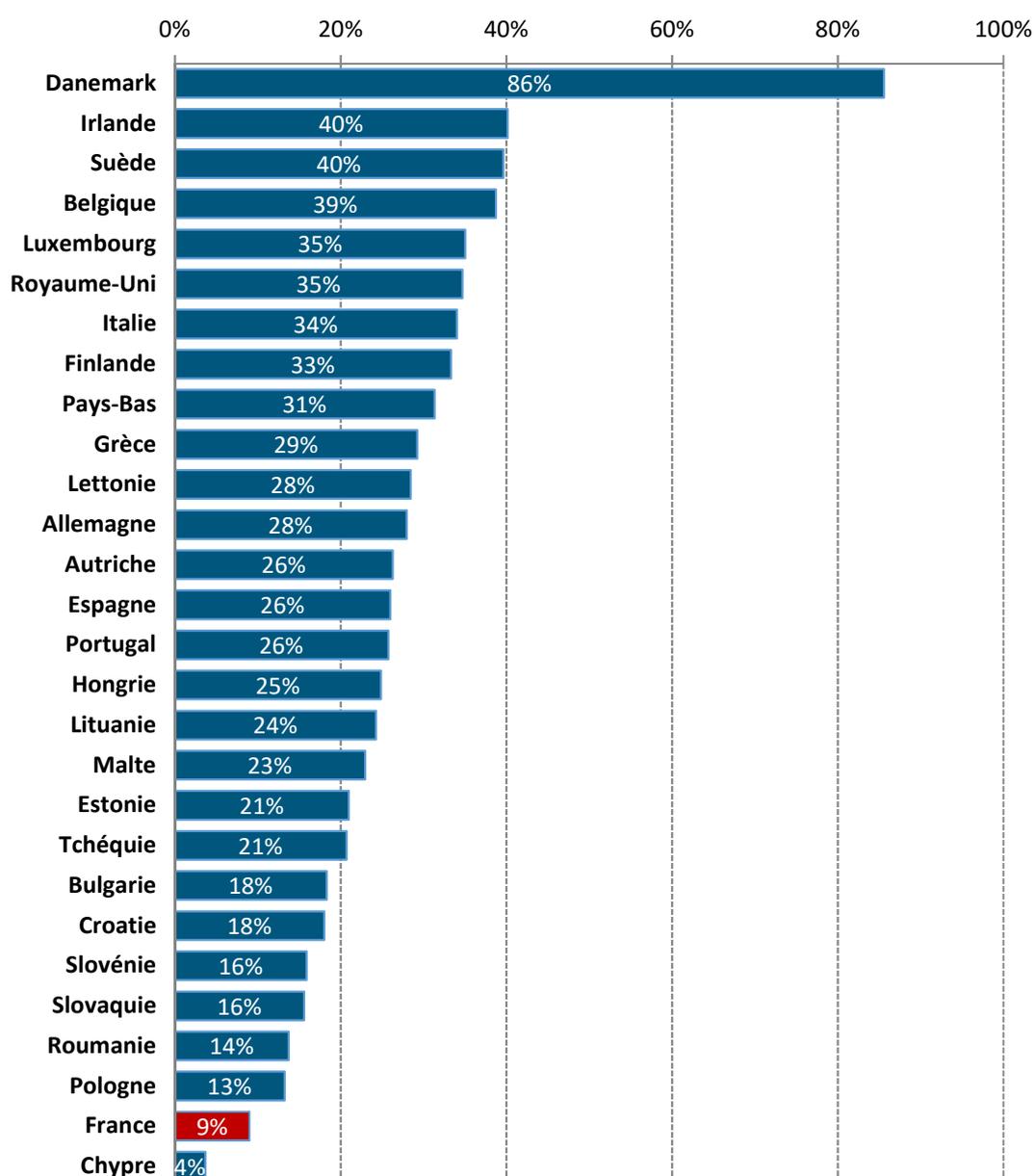
Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 9 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (4 %) le poids le plus faible de l'UE. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte

de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge.

Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Figure 11 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE



Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas tenir compte des prestations publiques ?

Le salarié ne contrôle pas directement ces prestations. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'évite ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'OCDE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression fiscale et sociale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient tout au long de l'année.

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Figure 1 : Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE	11
Figure 2 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro	12
Figure 3 : Pression fiscale sur le salarié moyen et évolutions significatives dans les différents pays de l'UE	14
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2019	15
Figure 5 : Effets des baisses et hausses de charges salariales.....	18
Figure 6 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2019	19
Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et déficit/excédent public des pays de l'UE comparés à la France	21
Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France.....	23
Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et indicateur de qualité de vie de l'OCDE	25
Figure 10 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2019	28
Figure 11 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE	34
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel	19
Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches ..	24
Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA	26
Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale et sociale.....	27
Tableau 5 : Jours de libération fiscale et sociale depuis 2010	29
Zoom 1 : L'écart France vs Autriche n'est plus significatif	13
Zoom 2 : L'écart Belgique vs France est réduit à 4 jours.....	13
Zoom 3 : La transformation du CICE en allègement de charges patronales de 6%	17
Zoom 4 : A plein régime, la réforme Macron des charges sociales génère un gain de pouvoir d'achat de +403 € pour le salarié moyen.....	17
Zoom 5 : Ce très cher Syndicat des transports d'Île-de-France	20

11. BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE (2019), Doing Business 2019 : Training for reform, 311 pages.

CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2018), The Human Freedom Index 2018, 406 pages.

COMMISSION DES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE (2019), Les comptes de la sécurité sociale : Résultats 2018 et prévisions 2019, juin 2019, 195 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), Évaluation des engagements du système de retraite français, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2019), Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, juin 2019, 272 pages.

DANIEL Jean-Marc (2017) Les impôts Histoire d'une folie française, Tallandier, 224 pages.

EUROSTAT (2019), Government deficit/surplus, debt and associated data [gov_10dd_edpt1], mise à jour du 23/04/2019 extraite le 08/07/2019.

EUROSTAT (2019), Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses [gov_10a_main], mise à jour du 16/05/2018 extraite le 08/07/2019.

EY Belgique (2019), Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant.

FOUILLERON Antoine (2018), La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, 172 pages.

MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2019), 2019 Index of Economic Freedom, The Heritage Foundation, 496 pages.

NOE Jean-Baptiste et FOUQUET Victor (2019), La révolte fiscale, Calman Lévy, 220 pages.

OCDE (2018), Better Life, Données extraites du site <http://www.oecdbetterlifeindex.org> le 12/07/2019.

SALIN Pascal (2014), La tyrannie fiscale, Odile Jacob, 331 pages.

WORLD ECONOMIC FORUM (2018), The Global Competitiveness Report 2018, 671 pages.

NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Voir par exemple TAX FOUNDATION (2019) New Details on the Austrian Tax Reform Plan, Fiscal Fact No. 653, mai 2019, https://files.taxfoundation.org/20190508103433/New-Details-on-the-Austrian-Tax-Reform-Plan_FF653.pdf

³ Voir par exemple <https://www.la-croix.com/Economie/France/baisse-dimpot-presque-tous-contribuables-2019-06-13-1201028587>

⁴ https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/economie--conjoncture/etude-sur-limpact-du-tax-shift-sur-la-creation-demploi--quelques-observations_2018-09-17/

⁵ DECOSTER André, CAPEAU Bart, MAES Sebastiaan et VAN HEUKELOM Toon (2018), Betaalt de taxshift zichzelf terug?, LEUVENSE ECONOMISCHE STANDPUNTEN, 2018/168, 9 pages.

⁶ <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entraînera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f?referrer=https://www.google.com/>

⁷ <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

⁸ Voir par exemple *L'Echo* (2017), « Le tax shift mangé par l'indexation des salaires », 30 septembre 2017 disponible à <https://www.lecho.be/dossier/taxshift/le-tax-shift-mange-par-l-indexation-des-salaires/9937853.html>

⁹ Le taux de chômage ressortait à 8,6 % en mai 2019 en France, contre 6,3 % en moyenne dans l'Union européenne à 28. L'embellie est très significative chez beaucoup de nos voisins. Treize pays enregistrent désormais des taux de chômage égaux ou inférieurs à 5%. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Irlande, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie et de la Tchéquie. Seuls l'Italie (9,9 %), l'Espagne (13,6 %) et la Grèce (18,1 %) enregistrent des taux de chômage plus élevés qu'en France. Source EUROSTAT (2019), Communiqué de presse 106/2019, 1er juillet 2019.

¹⁰ COMMISSION DES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE (2019) Les comptes de la sécurité sociale : Résultats 2018 et prévisions 2019, juin 2019, page 9.

¹¹ Voir par exemple CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2019), Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, juin 2019, page 102, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4576.pdf>

¹² CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), *Évaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>. Évaluation pour un taux d'actualisation à 2%. Des évaluations pour des taux d'actualisations plus élevés (3 et 4%) donnent des dettes « implicites » moins élevés (8 108 et 6 837 milliards d'euros de 2015).

¹³ BANQUE MONDIALE (2019), *Doing Business 2019 : Training for reform*, page 5.

¹⁴ WORLD ECONOMIC FORUM (2018), *The Global Competitiveness Report 2018*, page xi.

¹⁵ CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2018), *The Human Freedom Index 2018*, page 11.

¹⁶ MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2019), *2019 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation, page 2.

¹⁷ OCDE (2017), *Comment va la vie en France ?*, Novembre 2017, lien <http://www.oecd.org/fr/statistiques/Better-Life-Initiative-country-note-France-en-fran%C3%A7ais.pdf>.

¹⁸ OCDE (2017), *Comment va la vie en France ?*, Novembre 2017, lien <http://www.oecd.org/fr/statistiques/Better-Life-Initiative-country-note-France-en-fran%C3%A7ais.pdf>.

¹⁹ Voir par exemple <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/2018-annee-de-transition>

²⁰ Voir par exemple TAXUD.C.1(2019), VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1st January 2019, 120 pages.

²¹ Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_mdcd01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mdcd01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

²² FOUILLERON Antoine (2018), La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, page 25, donnée au titre de 2014.

²³ Calcul sur la France fait d'après GEORGES-KOT Simon (2015), *les Impact redistribution de la TVA sur le cycle de vie*, INSEE, série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, n°G 2015/12, septembre 2015 : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

²⁴ Voir par exemple https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/revenus_2016_6e_an_0.pdf

²⁵ http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2017/pages_web/statistiques2017.htm

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français souhaitant développer leur offre d'épargne collective. Avant de devenir Directeur général de l'IEM, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie des chroniques dans *Capital*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteur en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie des chroniques dans *Les Echos* et *La Tribune*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM SUR LES ENTREPRISES ET LA FISCALITE

GIMENEZ-ROCHE Gabriel (2015) « La fiscalité et son impact négatif sur les activités d'investissement des entreprises », *Note économique*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, novembre 2015.

MARQUES Nicolas (2019), *La taxation française des services numériques, un constat erroné, des effets pervers*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, mars 2019, 58 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2019), *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2018... 265 milliards pour les salariés, 72 milliards pour les États et 36 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, 2^{ème} édition, mai 2019, 40 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2018), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, novembre 2018, 30 pages.

PHILIPPE Cécile, MARQUES Nicolas et ROGERS James (2018), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, Institut économique Molinari, Paris-Bruxelles, 9^{ème} édition Juillet 2018, 40 pages.

